

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES AUBIERS - LE LAC À BORDEAUX

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac à Bordeaux, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnés du **lundi 5 septembre 2022 au jeudi 6 octobre 2022 inclus**.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Relier le quartier aux quartiers environnants,
- Renforcer l'attractivité du quartier par ses équipements,
- Conforter les activités économiques,
- Habiter des logements de bonne qualité et diversifier l'habitat,
- Aménager le quartier dans un esprit de nature.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 33 89 55 23.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la mairie de quartier Bordeaux Maritime, 196 rue Achard, 33300 Bordeaux, dans les locaux de la maison du projet, 51 cours des Aubiers, 33300 Bordeaux, ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Cité Municipale - 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 6 octobre 2022 à 17h.

Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le jeudi 6 octobre 2022 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : c.arensbertrand@bordeaux-metropole.fr, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 14 juin 2022, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **M. Philippe CALAND** comme commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la **maison du projet, 51 cours des Aubiers, 33300 Bordeaux**, aux dates suivantes :

- **Lundi 5 septembre 2022, de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 28 septembre 2022, de 15h00 à 18h00.**
- **Jeudi 6 octobre 2022, jour de fermeture de l'enquête, de 14h00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, le 3 août 2022
Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole